



MARIGNANE, le 28 avril 2008

en partenariat avec le **CIDUNATI**

Monsieur le Député
Assemblée Nationale
127 rue de l'Université
75 PARIS

Directive Européenne 2006/123 du 12 décembre 2006
Projet de loi de Modernisation de l'Economie

Monsieur le Député,

L'Etat Français, pour parvenir à l'augmentation du pouvoir d'achat, **entend abolir le commerce indépendant et de proximité** en supprimant tous les tests économiques (les critères de densités commerciales) et en augmentant le seuil de l'autorisation à 1 000 m².

L'Etat Français ne respecte pas la directive européenne 2006/123 du 12 décembre 2006 puisque au contraire elle **exige d'évaluer les critères de densités commerciales (limites quantitatives fixées en fonction de la population ou d'une distance géographique minimum entre prestataires) et de lutter contre les fraudes.**

L'Etat Français veut imposer plus de concurrence, alors que depuis plus de trente ans, les implantations des grandes surfaces se font sous l'autorité des décisions des élus avec l'accord des associations de consommateurs.

Aujourd'hui le constat est catastrophique, aucune analyse n'a été réalisée depuis des décennies, au fur et à mesure des autorisations accordées et des implantations anarchiques de la grande distribution.

Le rapport que nous avons constitué démontre que l'Etat Français n'a plus aucun pouvoir pour maîtriser les abus de la grande distribution, concernant les fraudes des implantations anarchiques, concernant le respect des procédures d'annulation administrative d'autorisation.

Au lieu de reprendre le pouvoir afin de mieux réguler la grande distribution, l'Etat Français veut au contraire multiplier les implantations des hard discounts sur 1000 m² (rattachés aux grandes enseignes) alors que cette forme de distribution est néfaste au projet de société européen de garantir un niveau élevé pour tous les peuples européens.

Vous trouverez ci-joint notre rapport et la directive ainsi qu'un C.D. avec tous les documents P.D.F. démontrant les implantations anarchiques et un D.V.D. sur les pratiques des implantations et un débat pour le respect du repos dominical.

Nous espérons que vous serez contre ce projet tel qu'il est présenté car il ne correspond pas aux orientations fixées par la Directive Européenne 2006/123 du 12 décembre 2006 qui n'organise pas **l'abolition du commerce indépendant.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de notre considération distinguée.

ROYER Daniel
Président National
du C.I.D.U.N.A.T.I.

DONNETTE Martine
La Présidente
EN TOUTE FRANCHISE